

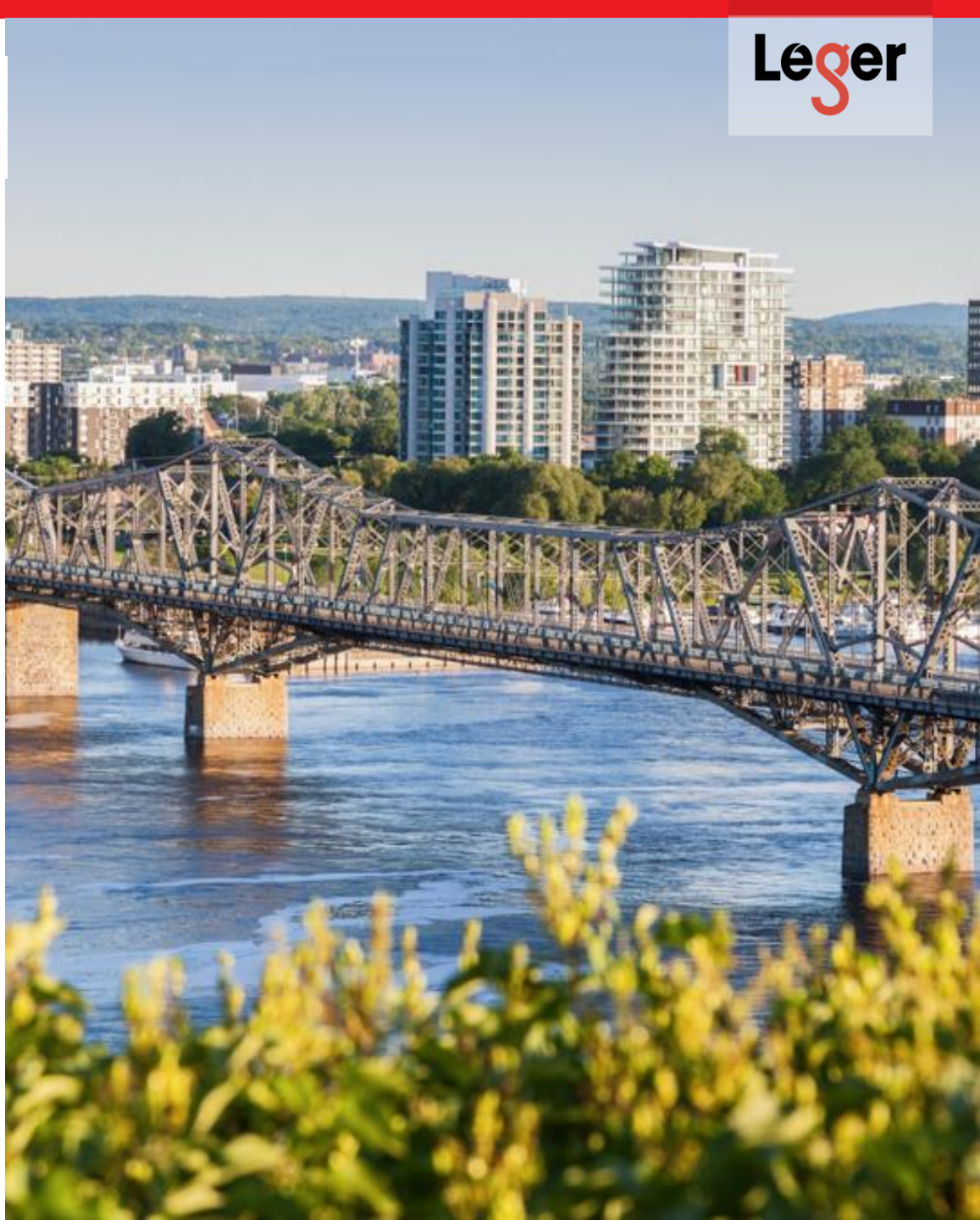
Rapport d'analyse  
de groupes de discussion

## La légalisation du cannabis et son acceptabilité



DATE 04-06-18    NUMÉRO DE PROJET 70684-045

Le ger



# Table des matières

<b>Contexte et objectifs du mandat</b>	<b>3</b>
<b>Approche méthodologique</b>	<b>5</b>
<b>Profil des participants</b>	<b>7</b>
<b>Fait saillants</b>	<b>8</b>
D’abord de l’inquiétude	9
Ensuite de l’encadrement	11
Enfin de l’information	13
<hr/>	
<b>Ce qu’ils sont dit</b>	<b>16</b>
1. Sur leur première impression à propos de la loi sur le cannabis	17
2. Sur les avantages de la légalisations du cannabis	18
3. Sur les principales préoccupations liées à la légalisation du cannabis	19
4. Sur les endroits où il serait permis de fumer du cannabis	20
5. Sur ce que la Ville de Gatineau devrait faire	21
6. Sur la façon de communiquer	22
<b>Suggestions en matière de communication</b>	<b>24</b>
<b>Conclusion</b>	<b>25</b>



# Contexte et objectifs du mandat

# Contexte du mandat

## Contexte et objectifs

La commission Gatineau Ville en santé a le mandat de proposer des recommandations au conseil municipal entourant l'encadrement de la légalisation du cannabis sur son territoire. Dans ce contexte, Léger s'est vu confié la responsabilité de sonder les Gatinois et Gatinoises sur ce qu'ils pensent de ce projet et les impacts qu'il pourrait créer.

Les objectifs guidant cette recherche étaient les suivants:

- Évaluer le niveau de connaissance des citoyens quant à la légalisation du cannabis;
- Connaître les préoccupations et le niveau d'acceptabilité sociale des citoyens quant à la légalisation du cannabis;
- Entendre l'opinion citoyenne concernant l'encadrement réglementaire du cannabis à Gatineau.

## Une recherche à deux volets

La démarche proposée et retenue en était une à deux volets. Un premier, de type qualitatif (groupes de discussion) et un second, de type quantitatif (sondage en ligne et téléphonique).

Le présent rapport fait état de l'information recueillie auprès de deux groupes de discussion qui ont eu lieu le **29 mai** dernier à la Maison du Citoyen. Pour assurer la meilleure représentativité du territoire et des opinions citoyennes, Léger a recruté des participants:

- Provenant des cinq secteurs de la ville dans une proportion équivalente à leur poids;
- Affichant des opinions différentes (pour ou contre) quant à la légalisation du cannabis et ce, dans une proportion presque égale;
- Représentant les deux sexes de façon proportionnelle, ainsi que différents groupes d'âge.



# APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

# Approche méthodologique.

## Animation des groupes

Le guide de discussion a été élaboré par les professionnels de Léger, en collaboration avec ceux de la Ville de Gatineau.

D'une durée approximative de 90 minutes, les groupes ont été animés par Pierre Côté, directeur de recherche chez Léger (Québec), dans la salle Mont-Bleu de la Maison du Citoyen à Gatineau. En conformité avec l'approche préconisée, l'animateur a adopté un style d'animation semi-directif, de façon à laisser à tous les participants la chance de s'exprimer tout en couvrant l'ensemble des aspects à évaluer.

Les groupes de discussion ont eu lieu dans une salle n'offrant pas les habituels services d'enregistrement et d'observation. L'animateur a toutefois enregistré les groupes (audio). Une preneuse de note était présente pour faciliter la rédaction de ce rapport. Également, deux représentants de la Ville de Gatineau étaient présents lors de ces groupes, mais sans droit d'intervention.

## Rédaction du rapport et confidentialité

Le verbatim contenu dans le présent rapport a été retenu sur la base de sa représentativité ou de sa force d'évocation. Il peut avoir été légèrement tronqué de façon à alléger la lecture, tant que l'essentiel du propos n'a pas été dénaturé.

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée qu'à la seule fin d'alléger le texte.

Compte tenu de la nature qualitative de la méthode de recherche par groupes de discussion, aucune valeur statistique ne doit être accordée aux différentes considérations émises au sein du présent document.

Le verbatim *en rouge* est tiré du premier groupe et le verbatim *en bleu* du second groupe.



# PROFIL DES PARTICIPANTS

# Profil des répondants

	Total	Groupe 1	Groupe 2
n=	20	10	10
<b>Sexe</b>			
Homme	10	5	5
Femme	10	5	5
<b>Âge</b>			
Moins de 40 ans	8	5	3
Plus de 40 ans	12	5	7
<b>Arrondissement de résidence</b>			
Aylmer	5	2	3
Buckingham	1	1	0
Gatineau	7	3	4
Hull	7	4	3
<b>Position par rapport à la légalisation du cannabis</b>			
En désaccord	8	4	4
En accord	9	5	4
Neutre	3	1	2

Note : Les totaux sont présentés à titre indicatif seulement. Compte tenu de la nature qualitative de la méthode de recherche par groupe de discussion, aucune valeur statistique ne doit être accordée à ces données, qui ne peuvent être extrapolées à la population.





FAITS SAILLANTS

**La présente étude qualitative a été menée auprès de 20 Gatinois et Gatinoises. L'étude permet de mieux comprendre les préoccupations ainsi que les attentes des citoyens face à l'application prochaine de la loi légalisant la vente et la consommation de cannabis.**

D'entrée de jeu, mentionnons le contraste important entre les deux groupes, le premier s'avérant négatif par rapport à la légalisation du cannabis et le second, presque à l'opposé du premier. Le rapport sera donc présenté en faisant régulièrement ressortir les différences observées entre ces deux groupes.

## D'ABORD DE L'INQUIÉTUDE

- 1. INQUIÉTUDE.** C'est le premier mot qui ressort et celui qui résume le mieux l'attitude des participants aux deux groupes. Que l'on soit d'accord ou non avec le projet de loi, l'inquiétude des participants était bien palpable. D'ailleurs, la totalité des participants savait que la légalisation du cannabis était à nos portes.
2. Cette inquiétude s'exprime différemment selon sa position sur la légalisation du cannabis. Les personnes en désaccord ou fortement en désaccord affichent une certaine intolérance (premier groupe surtout) allant même à évoquer des scénarios catastrophes, alors que l'inquiétude des autres est plus tempérée et souvent reliée à une situation inconnue (légalisation du cannabis).
3. La grande majorité des participants s'entendent sur le fait que la loi et sa mise en application est **trop rapide** et que personnes (les gouvernements, les municipalités et les citoyens) ne semblent prêts ou préparés à gérer adéquatement cette nouvelle loi.
4. Les participants des deux groupes ont été nombreux à souligner un côté paradoxal de cette loi en légalisant, d'un côté, un produit nocif pour la santé (physique et psychologique) qui crée des dépendances et en faisant, de l'autre côté, la promotion d'un mode de vie sain. Les participants prenaient en exemples le jeu (Loto-Québec), l'alcool (SAQ) et le tabac.

# Faits saillants

5. C'est, et de loin, **l'aspect financier** et économique qui ressort comme le principal avantage lié à cette loi. Le second groupe se voulait plus nuancé et accordait une certaine importance à l'encadrement du produit en tant que tel (contrôle de qualité, niveau de THC, réseau de vente sécuritaire, etc.).
6. Pour plusieurs, la réduction de la **criminalité**, conséquence de la légalisation du cannabis, est un peu illusoire. Aucun participant ne croyait que la criminalité allait disparaître ou diminuée, ou si peu. Selon les participants, le marché noir s'adaptera en fournissant du cannabis ou des dérivés plus extrêmes. De plus, la vente de drogues dures ne disparaîtra pas pour autant.
7. Pour un grand nombre de participants (le premier groupe surtout), le cannabis (ou le pot) est encore diabolisé. La légalisation du cannabis inquiète, mais sa consommation dérange et **empiète sur les libertés individuelles**. *(Il est intéressant de noter que les participants avouant qu'il existe des problèmes de dépendance dans leur famille ou entourage proche, sont plus réfractaires à la légalisation du cannabis. Ils parlent en connaissance de cause disent-ils).*
8. Les préoccupations reliées à la légalisation du cannabis sont nombreuses, mais c'est probablement **la senteur** avec laquelle les participants ont le plus de difficulté à composer. Davantage dans les endroits ou quartiers défavorisés ou les logements sociaux.
9. **La conduite automobile** sous l'effet du cannabis préoccupe la plupart des participants, d'autant, selon eux, qu'il n'existe pas encore de moyens valables de faire de la détection.
10. Les **comportements sociaux discutables ou déplacés** ou le sentiment d'insécurité n'apparaît pas très haut dans la liste des préoccupations. Ceux qui évoquent cette raison surévaluent les effets du cannabis, mais pour les personnes habitant dans des endroits plus « problématiques » c'est parfois une réalité.
11. Les participants sont très peu nombreux à penser que la légalisation du cannabis entrainera une **augmentation de sa consommation**. Par contre, ceux qui se cachaient ou le faisait discrètement se sentiront plus à l'aise de le faire publiquement.

## ENSUITE, UN BESOIN ENCADREMENT

12. Si le mot **INQUIÉTUDE** était celui qui ressortait instantanément, le mot **ENCADREMENT** est celui qui succède. Et sur l'encadrement, les opinions varient passablement d'un groupe à l'autre.
13. Le premier groupe se montrait très restrictif quant aux endroits où il serait permis de fumer du cannabis allant jusqu'à dire que ça ne devrait se faire que dans **le domicile de la personne qui le consomme**. Pour ce groupe, la loi encadrant les fumeurs de tabac est trop permissive pour l'appliquer aux fumeurs de cannabis. Plusieurs ont mentionné la nécessité d'avoir une approche répressive avec des contraventions salées pour les personnes fumant là où ce n'est pas permis.
14. Le deuxième groupe se démarquait par une plus grande ouverture, la plupart étant d'accord pour permettre **une consommation publique, mais bien encadrée**. Plusieurs considéraient que l'actuelle loi encadrant les fumeurs pourraient être la même que pour les fumeurs de cannabis.
15. Quant aux endroits, tout ceux où il peut y avoir **la présence d'enfants devraient être proscrits**.
16. La plupart des participants réalisent que dans les places publiques et même un peu partout, il y a sans doute des personnes sous l'effet du cannabis, mais il est souvent difficile de les identifier. La grande différence avec la légalisation du cannabis dans les lieux publics consistera dans le fait qu'ils pourront en identifier un plus grand nombre, à cause, entre autre, de la senteur.
17. Les participants aux groupes de discussion, particulièrement ceux du second groupe, ont évoqué assez **unanimentement les notions de civilité, de respect et de jugement des citoyens dans leur comportement**. S'il n'est pas approprié de voir une personne consommer une bière dans un parc à 8 h 00 le matin, il ne le sera pas davantage pour les personnes fumant du cannabis. Tout le monde devra faire preuve de tolérance, tant du côté des fumeurs que des non fumeurs de cannabis.
18. Le cas de la Ville de Gatineau est particulier par sa situation frontalière. Plusieurs ont évoqués les Ontariens qui traverseraient pour se procurer du cannabis.

# Faits saillants

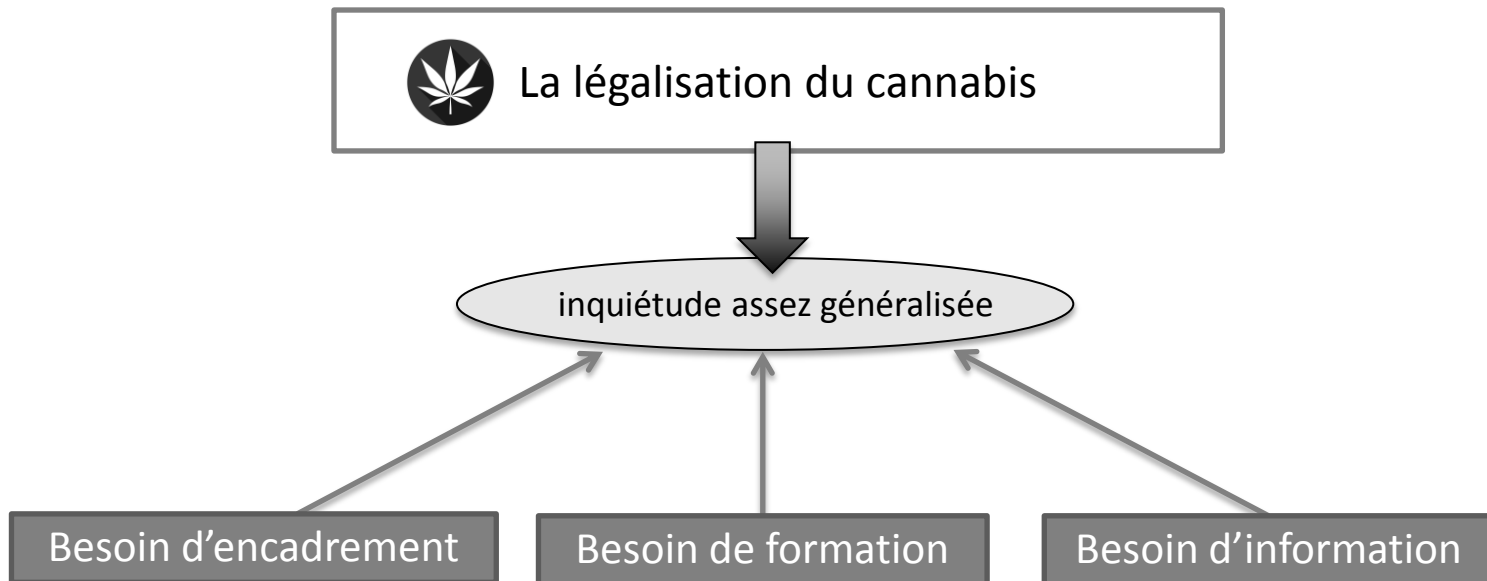
19. Les **points de vente du cannabis** ne semblent pas poser problème. Leur emplacement, selon plusieurs, devraient s'inspirer des emplacements des magasins de la SAQ. Pour la vaste majorité de participants un magasin de la Société Québécoise de cannabis n'a pas sa place dans un quartier résidentiel.

## ENFIN, DE L'INFORMATION

20. Si les mots **INQUIÉTUDE** et **ENCADREMENT** sont ceux qui ressortent de cet exercice de consultation, il y en a un troisième qui occupe une place presque aussi importante que les deux précédents: **INFORMATION**.
21. La grande majorité des participants aux deux groupes, pour ne pas dire la totalité, se plainte ***du manque d'information entourant la légalisation du cannabis***. Ils sont très nombreux à identifier ce facteur, l'information, comme la clef pour que l'intégration de cette loi se fasse harmonieusement, en communiquant efficacement tout ce qui la concerne (règlement, encadrement, conséquences, etc.).
22. Les participants souhaitent que la ***Ville de Gatineau sensibilise d'abord***, communique, forme, et après, surveille et gère les problématiques potentielles liées à la consommation de cannabis. Ils sont conscients que des budgets conséquents devront être investis et ils croient que le gouvernement provincial devrait redistribuer une partie des profits liés à la vente de cannabis aux municipalités afin que ces dernières assument pleinement leurs responsabilités.
23. La majorité des participants ne croient pas ***que la Ville de Gatineau soit prête*** pour gérer l'application de la loi sur la légalisation du cannabis. Ils croient que les policiers ne sont pas adéquatement formés. Qu'ils n'ont pas les outils pour assurer le contrôle au niveau de la conduite automobile. Plusieurs croient que l'application de cette loi demandera une plus grande présence sur le terrain (travailleurs de rue et travailleurs psycho social), et qu'elle imposera une certaine pression sur les groupes communautaires ou sur les organismes d'aide (dépendance, comportements, etc.).
24. Au niveau de la communication, autant le premier groupe privilégiait une approche directive, autoritaire et répressive, autant le second groupe souhaitait une approche positive qui tenterait de dédramatiser. De l'humour à la limite. Plusieurs ont mentionné le ***besoin d'aller plus loin et d'éduquer la population***.

# Faits saillants

25. Selon les participants, les meilleurs moyens de les rejoindre demeurent les **réseaux sociaux**, Facebook en tête. **L'affichage** est souvent mentionné comme média efficace pour envoyer un message court et punché. Le **site de la Ville de Gatineau**, déjà passablement consulté par les participants, devient un incontournable pour informer sur la légalisation du cannabis.
26. De nombreux participants s'attendent aussi que la Ville assume des **présences publiques nombreuses** dans des endroits publics et/ou commerciaux pour donner de l'information sur la loi et les règlements de la Ville.
27. Presque tous les participants croient que les **efforts de communication et d'information doivent s'échelonner sur une longue période** ou jusqu'à ce que les messages soient bien ancrés auprès de la population.



CE QU'ILS ONT DIT



# 1. Sur leur première impression à propos de la loi

Nous avons mentionné le mot inquiétude comme le premier auquel les participants réfèrent lorsqu'ils pensent à la légalisation du cannabis. Voici quelques uns des commentaires entendus.

*« Il y a des choses ni noires ni blanches. Beaucoup de zones grises. On s'en va où avec ça? »*

*« C'est trop vite. Il n'y a pas de considération pour les impacts négatifs que ça peut avoir. C'est une histoire de gros sous. »*

*« Je suis découragée. C'est un recul. »*

*« Je suis pas mal contre. C'est trop vite. Il manque d'information. La police est même pas prête. »*

*« On veut enlever la criminalisation, la prohibition, mais comment on fait ça? Comment on contrôle ça? Y a des risques dans le futur.»*

*« Ça va être un vrai chaos.»*

*« Moi, je suis inquiète parce qu'il y a un gros enjeu de santé publique.»*

*« Ils ne savent pas où ils s'en vont. Le fédéral a passé une loi. Il la refile au provincial qui la refile aux municipalités. C'est une chanson connue.»*

*« Quand je pense aux risques, je ne suis pas tout à fait d'accord. On ne connaît pas les effets et comment ça va affecter les comportements sociaux.»*

## 2. Sur les avantages de la légalisation du cannabis

Les participants y voient des avantages, économiques principalement, mais la majorité ne croit pas que ces avantages compenseront pour les inconvénients.

*« La violence ne sera pas éliminée, mais la drogue sera de meilleure qualité. »*

*« C'est une affaire d'argent bien plus que de décriminalisation, mais ça va donner de l'argent aux gouvernements. »*

*« It's about time. C'est ben correct de légaliser un comportement qui existait déjà. Les gens n'auront plus à se cacher pis à risquer pour en acheter. »*

*« Ce n'est pas parce que le pot va être légal que tout le monde va en consommer. La seule chose qui va changer, c'est la légalité. »*

*« La criminalité ne baissera pas, mais il n'y aura plus de dossier judiciaire pour ça. »*

*« Il va y avoir un meilleur contrôle quand ça sera vendu légalement. »*

*« Il y a des gens qui disent qui vont se sentir plus en sécurité. »*

*« L'avantage est économique. L'argent sera redistribué aux provinces et aux municipalités . Il est faux de penser que les gens qui consomment du cannabis sont tous des voyous. Souvent, ils sont ben tranquilles et bien rangés. Ils se sentiront plus en sécurité. »*

*« Quand tu vas acheter ton cannabis, la force du THC va être indiquée. Le point que je veux faire est que la provenance est bonne et que c'est sécuritaire. Quand tu fais la comparaison avec l'alcool, tu fais ton choix. Tu sais ce que t'achète. »*

### 3. Sur les principales préoccupations

Les préoccupations sont nombreuses, variées et vont parfois d'un extrême à l'autre..

« *Moi, je suis découragée. C'est une erreur. Ça brime ma liberté.*»

« *La réduction de la criminalité, c'est une fausse illusion. Il va continuer d'exister, il va s'adapter pis il va vendre de la drogue encore plus forte,*»

« *Ça va créer des ghettos. Pis avez-vous pensé aux propriétaires de logements? Il va y avoir trois tours dont une pour le pot.*»

« *Moi, c'est la conduite automobile. Je suis inquiet en ce qui concerne les équipements pour tester et voir si les conducteurs sont intoxiqués.*»

« *Qu'est ce que je fais avec les enfants quand ça sent??? Je m'en vais.*»

« *Ça fait une contrainte pour les autres. Pour une personne qui fume, il y en aura 10, 20, 50 qui seront pas contents.*»

« *Ils vont aller chercher les consommateurs occasionnels, mais c'est une drogue. Ce n'est pas bon pour la santé. Et ils vont aller chercher une clientèle avec les produits dérivés.*»

« *Moi je viens d'une famille qui a beaucoup de dépendants et qui on gâchés leur vie. Ça m'inquiète.*»

« *J'ai perdu une vingtaine d'amis qui ne pensaient qu'à ça. Pis là où j'habite, y a beaucoup de problèmes de santé mentale. Ça me fait peur pour mes petits enfants.*»

« *Quand ma fille de onze ans me demande Hey papa, qu'est ce que ça sent? Moi, je le sais ce que ça sent, mais je lui dis que c'est une moufette, mais elle croira pas ça encore ben longtemps.*»

## 4. Sur les endroits où il serait permis de fumer du cannabis

Les participants aux deux groupes de discussion avaient des opinions assez opposées quant aux endroits où il serait permis de fumer du cannabis. Une approche restrictive dans le cas du premier et plus permissive dans le cas du second.

*« On peut pas interdire tout, mais tu peux pas consommer partout. Si je vais au parc en après-midi et je vois quelqu'un qui consomme une bière, je vais trouver que c'est inapproprié. C'est la même chose avec le cannabis. »*

*« La loi qui encadre la cigarette, ben ça devrait être la même pour le cannabis. »*

*« Moi, je ne fumerai pas dans la rue parce que je suis mal à l'aise. Je ne veux pas me faire juger. Alors je fume chez moi. »*

*« Ça fume déjà dans les festivals, mais s'il y a des enfants, ça ne devrait pas être permis, »*

*« Il faudrait quand même pas créer des ghettos ou des enclos pour fumeurs, comme il en existe pour les chiens. »*

*« Dans les parcs, non. Dans les endroits publics, non. Partout où ça dérange, c'est non. »*

*« Le côté ridicule, c'est que tu n'as presque pas de place pour fumer du cannabis sans déranger les autres. »*

*« Il faudrait que ça soit plus sévère que pour la cigarette parce que ça dérange plus à cause de la senteur. Les gens vont-ils pouvoir fumer du cannabis à 9 mètres d'une entrée d'édifice? Ridicule. »*

*« Les gens devraient fumer chez eux ou dans des endroits réservés pour ça. »*

## 5. Sur ce que la ville devrait faire

Les pouvoirs d'une ville se limitent à déterminer les lieux où il est possible de fumer, sur le maintien de la paix, sur la gestion des nuisances et sur l'information. Mais plusieurs participants s'attendent à plus de la ville. Ils souhaitent qu'elle éduque, qu'elle forme et qu'elle anticipe d'éventuelles conséquences sociales en mettant sur pied des organismes d'aide. Mais pour d'autres, c'est l'approche répressive qui prime.

*« L'encadrement va donner une perspective aux gens et donner une éducation qui va rendre la consommation du cannabis socialement acceptable. Les gens vont se permettre de mieux le consommer. »*

*« Ce qui m'inquiète, c'est qu'on est supposé avoir des agents du tabac, mais on ne les voit pas. Ça va prendre du contrôle. »*

*« La Ville de Gatineau doit avoir une réglementation sévère, claire et appliquée, avec surveillance accrue et avec des pénalités salées. »*

*« Ça prend une bonne campagne de communication avec une bonne poussée médiatique, de la réglementation et des pénalités, un peu comme avec le port de la ceinture. Il faut qu'il y ait une incidence financière. Les agents de stationnement pourraient peut-être devenir ces policiers du cannabis. »*

*« C'est comme pour les magasins où ils vont vendre du cannabis. Dans un quartier résidentiel, ça n'a pas sa place. »*

*« Réglementation, sensibilisation encadrement. Ensuite tu corriges. »*

*« Tout passe par la communication. On doit faire de l'éducation. Il ne faut pas aller dans quelque chose de trop contradictoire. »*

*« On a besoin de communication, mais il faut aller vers les plus jeunes, car ils sont notre futur. »*

*« Ce que la ville devrait faire? Et bien je crois que l'éducation est importante. Educ'alcool est un organisme qui est capable de faire la promotion d'une consommation saine. On est capable de faire la même chose avec le cannabis. »*

*« Il faudra mettre plus de gens dans la santé mentale. On peut mettre plus de travailleurs de rue. Gatineau pourrait ajouter des travailleurs sociaux dans les quartiers défavorisés. Il y a des gens qui vont devenir dépendants. »*

## 6. Sur la façon de communiquer

Selon les participants, la communication constitue un enjeu majeur pour assurer l'acceptabilité sociale du cannabis. Nous avons alors demandé aux participants les meilleures façons de les rejoindre et de les informer.

*« Ça prend des pubs mur à mur, le temps que ça se stabilise. »*

*« De la communication dans les polyvalentes, car ils sont les futurs consommateurs. »*

*« Le site de la ville. Les réseaux sociaux. Surtout Facebook. »*

*« Partout où il y a beaucoup de monde. »*

*« Il faut créer un engouement pour que les gens aillent visiter le site de la ville. »*

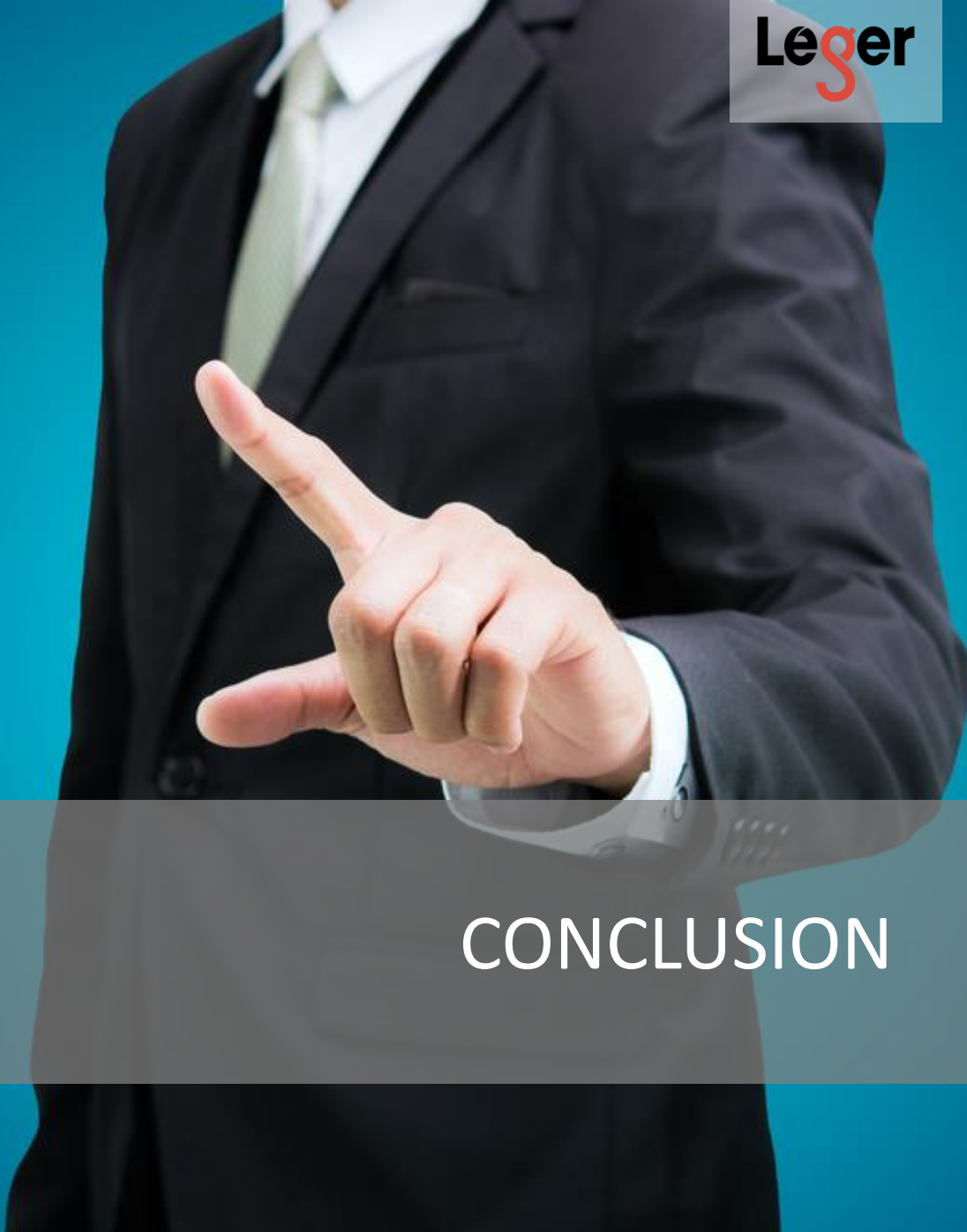
*« Des stands d'info. De l'affichage s'il y a enjeu dans les parcs. Des capsules humoristiques pour que tu te souviennes. »*

*« Il faut lancer la communication au moins un mois avant la légalisation. »*

*« Les réseaux sociaux, Facebook, les panneaux sur les autobus. »*

*« Le site de la ville, moi je le consulte souvent. Je reçois aussi une infolettre. Ça informe. »*

*« C'est ben beau tout ça, mais ça va prendre de l'argent. Il vont la prendre où? Il faut que les municipalités reçoivent de l'argent du gouvernement. »*



CONCLUSION

La légalisation du cannabis aura de nombreuses conséquences sur les municipalités qui auront à gérer une situation que plusieurs qualifient d'inquiétante et de préoccupante. Un des défis majeurs qui se pose pour la Ville de Gatineau sera de bien informer sa population sur de nombreux aspects entourant cette loi.

En communication, on dit toujours qu'une situation potentiellement problématique devrait constituer une belle opportunité à saisir pour la transformer à son avantage. À la lumière des commentaires entendus, nous prenons l'initiative de vous recommander certaines avenues.

Déployer, parallèlement et simultanément, une stratégie de « push » et de « pull », caractérisée par une offensive en communication jumelée à une forte présence sur le terrain. Dans le contexte de la légalisation du cannabis et à la lumière des résultats, **il est suggéré à la Ville de Gatineau de se montrer proactive et « aller vers les gens »**. Nous suggérons:

- a) De créer un microsite uniquement dédié à la légalisation du cannabis et les éléments qui l'entourent.
- b) De donner à ce microsite le maximum de visibilité, tant à travers les outils de la ville que sur des supports externes et en le relayant dans tous les médias sociaux.
- c) De rendre ce microsite dynamique (présence de courtes capsules vidéo), interactif (chat en direct), et ludique.
- d) De créer une « escouade cannabis » qui assurerait une présence sur tout le territoire et dans les principaux endroits publics afin de fournir toute l'information que les citoyens demandent.
- e) De lancer une ligne téléphonique dédiée.



# Conclusion

Les deux groupes de discussion nous ont permis de constater, à différents degrés, que la légalisation du cannabis ne laisse personne indifférent. Ils nous ont permis également de réaliser que les opinions étaient souvent polarisées. Dans ce contexte, il apparaît utopique de vouloir plaire à tout le monde. Peu importe la position que la Ville de Gatineau adoptera, il y aura assurément une portion de la population qui sera en désaccord avec l'approche préconisée. Il s'agit ici de minimiser la proportion de cette dernière.

Les raisons pour lesquelles les participants sont d'accord ou non avec la légalisation du cannabis puisent souvent leur sources dans leur vécu et dans leurs expériences de vie. On peut sentir, dans plusieurs cas, que ce sujet est délicat et qu'il heurte certaines de leurs valeurs.

Les résultats du sondage nous apporteront une lumière additionnelle et surtout, permettront de chiffrer les niveaux d'inconforts, la force des préoccupations et l'intensité des souhaits exprimés.

Pour plus d'information sur cette étude, contactez :

Pierre Côté, directeur de recherche (Québec)

[pcote@leger360.com](mailto:pcote@leger360.com)

418.522.7467, poste 18

# Leger



[leger360.com](http://leger360.com)



[@leger360](https://twitter.com/leger360)



[/LegerCanada](https://www.facebook.com/LegerCanada)



[/company/leger360](https://www.linkedin.com/company/leger360)



[@leger360](https://www.instagram.com/leger360)